

PROCOLE D'ÉCHANGE D'ETUDIANTES ET D'ETUDIANTS



entre

**l'Université Laval (Québec, Canada) –
Faculté des Sciences et Génie**

et

**l'Université de Rennes 1 (Rennes, France)
Institut de Formation Supérieure en Informatique et
Communication**

Décembre 2007

PROTOCOLE D'ÉCHANGE D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS

Entre : l'Université Laval (Québec, Canada)
la Faculté des sciences et génie

et l'Université de Rennes 1 (Rennes, France)
Institut de Formation Supérieure en Informatique et Communication (IFSIC)

Se fondant sur l'accord cadre conclu entre l'Université Laval et l'Université de Rennes 1, la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval et l'IFSIC souhaitent mettre en œuvre, sur une base de réciprocité et dans l'intérêt des deux établissements, un protocole qui permette à leurs étudiantes et étudiants inscrits dans un programme régulier et à temps complet de suivre des cours à l'établissement d'accueil tout en obtenant leur grade de l'établissement d'attache.

Les étudiants de l'Université Laval participent à ce programme d'échange dans le cadre du Profil international.

Les parties s'entendent sur les conditions suivantes :

1. Les établissements partenaires s'engagent à échanger, par année académique, un maximum de trois (3) étudiants inscrits dans le programme de **Baccalauréat en informatique et de Baccalauréat en génie logiciel** de l'Université Laval et dans les programmes correspondant de la **formation d'ingénieurs** de l'IFSIC.
2. Les établissements partenaires s'entendent pour établir l'équivalence entre les cours de leur programme et pour reconnaître ceux réussis par les étudiants dans l'établissement d'accueil.
3. Les établissements partenaires choisissent leurs candidates et leurs candidats selon des critères d'admission approuvés de part et d'autre.
4. Les établissements partenaires dressent conjointement la liste des activités de formation pour les étudiants participants à partir de leur répertoire officiel respectif. Cette liste, en Annexe A de ce protocole, sera révisée annuellement.
5. L'établissement d'attache transmet à l'établissement d'accueil, aux dates convenues, un dossier pour chaque étudiant, constitué au minimum des pièces suivantes :
 - un relevé de notes officiel;
 - un certificat de naissance et une preuve de citoyenneté (copie du passeport);
 - une liste d'activités de formation autorisées conjointement par les établissements partenaires;
6. L'établissement d'accueil n'exige pas de droits de scolarité des étudiants participants.
7. Les établissements partenaires assurent aux étudiants un accueil de qualité, leur désignent un responsable académique pour favoriser leur intégration dans leur programme d'études et leur transmettent l'information nécessaire pour trouver un logement.
8. Chaque établissement souscrit les assurances de responsabilité professionnelle pour couvrir adéquatement ses opérations, activités et engagements associés au présent protocole.

9. Les établissements partenaires s'engagent à informer leurs étudiants du contenu du présent protocole par une publicité adéquate.

10. Les établissements partenaires obtiennent les engagements suivants de leurs étudiants :

Avant leur départ

- a) d'avoir complété le nombre de sessions exigé par leur programme d'études;
- b) de faire approuver leur choix d'activités de formation par leur directeur de programme ;
- c) de veiller personnellement et en temps requis à l'obtention des documents exigés par le pays d'accueil;
- d) de s'inscrire à titre d'étudiant régulier et à temps complet et de payer leurs droits de scolarité à leur université d'attache;

Durant leur séjour à l'université d'accueil

- e) de se conformer aux règlements de cet établissement;
- f) de s'inscrire pour une session (semestre) au moins, mais pas plus de deux;
- g) d'assurer leurs frais de transport, de subsistance, de matériel pédagogique et d'assurances (maladie et hospitalisation*, biens personnels, responsabilité civile, automobile, etc.) pendant leur séjour dans l'établissement d'accueil;

** les étudiants accueillis à l'Université Laval adhèrent obligatoirement au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation offert par cet établissement, à moins de bénéficier d'une entente de réciprocité en matière de santé et sécurité sociale et d'en faire la preuve au moment de l'inscription.*

- h) de voir à ce que soit transmis à leur établissement d'attache leur relevé de notes officiel et, s'il y a lieu, d'en d'assumer les frais.

Durée et portée du protocole

La durée de ce protocole est de cinq (5) ans à compter de la date de sa signature par les deux parties. Il peut être modifié et reconduit par consentement mutuel écrit des parties.

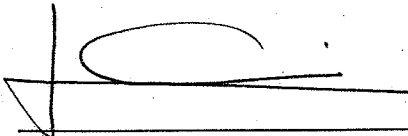
Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à ce protocole moyennant un préavis écrit de trois (3) mois sans porter atteinte aux échanges en cours.

Le présent protocole prend effet au moment de sa signature par les deux parties.

Pour l'IFSIC – Université de Rennes 1

Pour l'Université Laval

~~Vice-Président et par délégué~~
~~le Vice-Président~~
Bertrand Fortin
Président
J. GOASGUEN
Université de Rennes 1

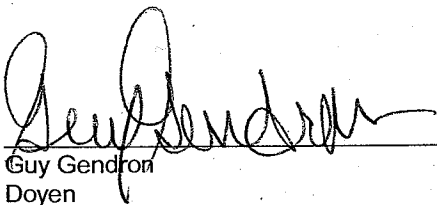

Bernard Garnier
Vice-recteur aux études et aux activités
internationales

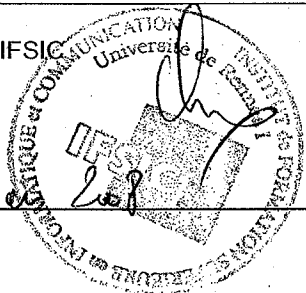
Date : 10 MARS 2008

Date : 17 avril 2008



Olivier Ridoux
Directeur de l'IFSIC


Guy Gendron
Doyen
Faculté des sciences et de génie


Date : 4 mars 2008

Date : 7 avril 2008

PROFIL INTERNATIONAL

ANNEXE A

LISTE DES COURS

Les étudiants participants de la **formation d'ingénieurs de l'IFSIC** choisissent le nombre de cours requis parmi ceux mentionnés dans la liste ci-dessous : L'approbation finale des choix de cours sera traitée de façon personnalisée par la direction de programme de l'IFSIC avant le départ et au moment de l'inscription des étudiants et cela afin d'éviter que les cours ne présentent aucun conflit d'horaires.

UNIVERSITÉ LAVAL

Baccalauréat en informatique
Baccalauréat en génie logiciel
Maîtrise en informatique

Tous les cours non contingentés des programmes de **Baccalauréat en informatique**, de **Baccalauréat en génie logiciel**, de **Maîtrise en informatique** (équivalent du *Master recherche* en France) de la **Faculté des Sciences et de génie de l'Université Laval** sont ouverts aux étudiants de l'IFSIC selon la disponibilité à l'horaire et sous réserve de leur approbation par la direction de programme. La liste et une brève description de ces cours sont disponibles aux adresses suivantes :

Pour le **baccalauréat en informatique**
<http://www.ulaval.ca/sg/PR/C1/1.326.01.html>

Pour le **baccalauréat en génie logiciel**
<http://www.ulaval.ca/sg/PR/C1/1.327.01.html>

Pour la **maîtrise en informatique**
<http://www.ulaval.ca/sg/PR/C2/326A.html>

Notes :

1. À l'Université Laval, un cours de **3 crédits** correspond à **9 heures d'études par semaine** incluant **3 heures de cours magistral** (selon les cours, les 6 autres heures sont réparties en travaux pratiques, travaux dirigés et travail personnel) ; un étudiant possède le statut **d'étudiant à temps plein** (en regard du Règlement des études de l'institution) durant une session donnée lorsqu'il est inscrit à un minimum de **12 crédits** (soit 4 cours) ;
2. À l'Université Laval, chaque session de cours d'**automne** et d'**hiver** est d'une durée de **15 semaines** ;
3. Les cours de la session d'**automne** débutent au 1^{er} septembre et se terminent à la veille de Noël (21, 22 ou 23 selon les années) ;
4. Les cours de la session d'**hiver** débutent à la mi-janvier et se terminent à la fin du mois d'avril ;
5. D'autres cours non contingentés dans d'autres disciplines sont accessibles aux étudiants de l'IFSIC (génie électrique, génie informatique, mathématiques, génie physique, administration, management, langues, droit, gestion, etc.) ; l'analyse se fera au cas par cas par les responsables pédagogiques de chacun de nos deux établissements respectifs (voir <http://www.ulaval.ca/sg/CO/C1/premier.htm> ou <http://www.ulaval.ca/sg/CO/C2/second.htm> pour une liste exhaustive de cours disponibles de 1^{er} et de 2^e cycles dans une multitude d'autres disciplines) ;
6. Enfin, notons qu'à l'Université Laval, notre Bureau du registraire considère que 1 crédit nord américain correspond à 2 crédits ECTS. En d'autres termes, pour qu'un étudiant de chez nous puisse se faire reconnaître 12 crédits de cours à son retour d'un séjour d'études dans une institution d'enseignement supérieure européenne, il doit avoir acquis un minimum de 24 crédits ECTS.

Les étudiants participants de l'**Université Laval** choisissent le nombre de cours requis parmi ceux mentionnés dans la liste ci-dessous (les cours équivalents à l'Université Laval ne sont donnés qu'à titre indicatif) :

FORMATION D'INGÉNIEUR-DE L'IESIC				
SIGLE DU COURS	TITRE DU COURS	COURS ÉQUIVALENT U.L.	LIEN	CR U.L.
AC	Algorithmique et complexité (4 ECTS)	IFT-17588	OB	3
GRA	Algorithme des graphes (4 ECTS)	+		
MPRG	Méthodes de programmation (4 ECTS)	IFT-10542	OB	3
SYS	Systèmes d'exploitation (7 ECTS)	IFT-10544	OB	3
MOLP	Mise en œuvre des langages de prog. (8 ECTS)	IFT-15752	OP	3
		+		
IRI	Introduction aux réseaux informatiques (4 ECTS)	IFT-14165	OB	3
BDDM	Bases de données et Datamining (6 ECTS)	IFT-19022 ou IFT-22248	OB OP	3 3
JAVA	Java (J2EE, XML) (4 ECTS)	GLO-19407	OP	3
IHM	Interface homme-machine (4 ECTS)	+		
RAPP	Reconnaissance de formes et apprentissage artificiel (4 ECTS)	1 cours de concentration	OP	3
ISR	Introduction aux systèmes répartis (4 ECTS)	IFT-18254	OP	3
SYR	Systèmes répartis (2 ECTS)			
SDI	Synthèse d'images (6 ECTS)	IFT-10558	OP	3
VIS	Vision par ordinateur (6 ECTS)	IFT-22726	OP	3
IM	Ingénierie des modèles, test et qualité (3 ECTS)	GLO-21525	OP	3
TQL	Tests et qualité logiciel (3 ECTS)			
ALPHA	Algorithmique parallèle (3 ECTS)	IFT-21459	OP	3
ARPA	Architectures parallèles (3 ECTS)			

OB : cours obligatoire

OP : cours optionnel

Note : Les cours ci-dessus sont ouverts aux étudiants de l'**Université Laval** selon la disponibilité à l'horaire, à condition bien sûr qu'il n'y ait pas de conflit d'horaire pour les cours qui seront retenus avant le départ et sous réserve de leur approbation par la direction de programme.

ANNEXE A (suite)

A la liste de cours ci-dessus de la formation d'ingénieur de l'IFSIC, s'ajoutent les cours suivants de la première année du Master informatique de l'IFSIC sous réserve de compatibilité d'horaire et dans le respect bien sûr de la règle d'équivalence indiquée ci-dessous en matière de conversion des crédits ECTS en crédits nord-américains pour l'ensemble des cours suivis :

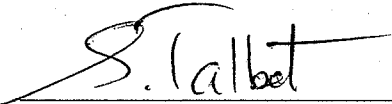
FORMATION DE 1 ^{ÈRE} ANNÉE DU MASTER INFORMATIQUE DE L'IFSIC				
NO DU COURS	TITRE DU COURS	COURS EQUIVALENT U.L.	LIEN	CR U.L.
GPL	Gestion de projets logiciels (5 ECTS)	IFT-23184	OP	
ACO	Analyse et conception objet (5 ECTS)	IFT-21454	OB	
SGP	Systèmes d'exploitation (gestion de processus) (5 ECTS)	IFT-10544	OB	
SE	Systèmes d'exploitation (5 ECTS)	IFT-10544	OB	
MEPS	Modélisation pour l'évaluation des performances et de la sûreté de fonctionnement (5 ECTS)	IFT-20803	OP	
PPAR	Programmation parallèle (5 ECTS)	IFT-21459	OP	
MAC	Modèles d'automates et calculabilité (5 ECTS)	IFT-15751	OB	
SEM	Description sémantique des langages de programmation (5 ECTS)	IFT-10542	OB	
COMP	Compilation (5 ECTS)	IFT-15751	OP	
MFSP	Méthodes formelles de spécification pour le génie logiciel (5 ECTS)	GLO-21941	OB	
BDD	Bases de données et décisionnel (3 ECTS)	IFT-19022	OB	
GP	Gestion de production (3 ECTS)	1 cours OP	OP	
CG	Contrôle de gestion (4 ECTS)			

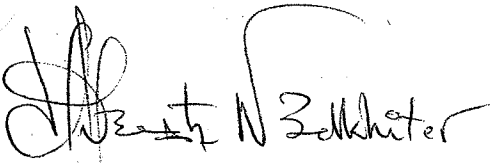
Remarque : aux cours indiqués dans le tableau ci-dessus pourront s'ajouter des cours de **formation complémentaire (formation humaine ou professionnelle)** offerts à l'IFSIC et que pourront suivre les étudiants de l'Université Laval sous réserve d'approbation préalable de leur direction de programme. L'approbation finale des choix de cours sera traitée de façon personnalisée par la direction de programme de l'Université Laval avant le départ et au moment de l'inscription des étudiants et cela afin de s'assurer de :

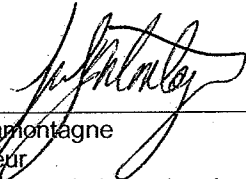
- la disponibilité (durant le semestre de séjour à l'IFSIC des étudiants de l'Université Laval) des cours qui auront été identifiés, et
- l'absence de tout conflit d'horaires.

Règle d'équivalence : 2 ECTS = 1 crédit nord américain

Pour l'Université Laval


Serge Talbot
Directeur
Direction générale des études de 1^{er} cycle

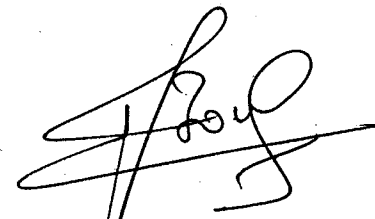

Nadir Belkhiter
Directeur
Programme de baccalauréat en informatique


Luc Lamontagne
Directeur
Programme de baccalauréat en génie logiciel

Pour l'IFSIC


Olivier Radoux
Directeur de l'IFSIC




Kadi Bouatouch
Directeur des études du DIIC